

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC160

présenté par

Mme Bourouaha et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 14

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« de l'entrée en vigueur de la présente loi »

les mots :

« de six mois avant le début des Jeux olympiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cosignataires proposent d'autoriser la mise en place d'un compte à rebours à Paris six mois avant le début des Jeux, soit à partir du 26 janvier 2024, ce qui apparaît amplement suffisant.